

Intervention du *Cedre*

MODE D'EMPLOI

Notre champ d'action :

pollution accidentelle ou menace de pollution, des eaux intérieures ou marines, par toute substance.

Reconnaissance du 11 janvier 2006
[Estuaire de la Loire - Rive Sud]



24 h / 24

Tél. +33 (0)2 98 33 10 10

Fax +33 (0)2 98 44 91 38

Courriel : cedre_intervention@cedre.fr

Site Internet : <http://www.cedre.fr>

Notre réponse

une astreinte opérationnelle 24 h / 24

■ Niveau 1

Problème simple : réponse téléphonique à vos interrogations, par notre cadre d'astreinte, suivie d'une confirmation écrite (télécopie, courriel).

■ Niveau 2

Problème complexe : après une première réponse téléphonique par le cadre d'astreinte, mobilisation d'ingénieurs et techniciens dans nos locaux, activation temporaire de notre salle opérationnelle et, si nécessaire, envoi d'un conseiller technique sur place → PC et terrain.

■ Niveau 3

Pollution d'ampleur exceptionnelle : notre salle opérationnelle est activée plusieurs semaines à plusieurs mois, l'ensemble de l'équipe est susceptible d'être impliqué, des conseillers techniques se relayent sur place, des actions de terrain sont prises en charge par notre Équipe Pilote d'Intervention-Formation (EPIF), nous documentons les opérations de lutte et en établissons l'archive → PC et terrain.

Nos prestations

Informations sur le polluant : identification, caractéristiques, comportement, risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil sur les techniques de lutte.

Modélisation de comportement.

Cartographies, synthèses, archives.

Reconnaitances, appui technique.

Notre personnel sur place

Nos conseillers techniques et les membres de notre Équipe Pilote d'Intervention-Formation sont mis à votre disposition pour des reconnaissances sur le terrain, des observations sur la situation et les risques, la participation aux réunions de gestion de la crise, des préconisations d'action, l'organisation de chantiers de lutte, la formation de personnel en urgence. Ils ne se substituent pas aux responsables de la lutte : ils les assistent.

Le financement de notre intervention

Pour le secteur public, le financement de nos interventions de niveau 1 est assuré par une subvention d'État. Sur réception d'une demande d'intervention écrite, nous préfinançons sur notre fonds de roulement, nos interventions de niveau 2 et 3. Nous en réclamons ensuite le remboursement au pollueur, à son assureur ou au fonds d'indemnisation compétent. Les interventions pour le secteur privé sont facturées dans le cadre de conventions d'assistance pré-établies ou de contrats spécifiques.

Nos outils à votre disposition

- Laboratoire d'analyse, canal de simulation du vieillissement des produits dans le milieu (polludrome), colonne d'expérimentation, bassin en eau de mer (2000 m²), plage artificielle (6000 m²), serre d'expérimentation sur la contamination des organismes vivants ;
- documentation opérationnelle sur les hydrocarbures et substances dangereuses ;
- simulation des dérives de surface en mer (Modèle Mothy de Météo France) ;
- simulation des comportements dans l'eau de substances dangereuses (modèle CHEMMAP) ;
- cartographie opérationnelle (systèmes ASTRE et ECUME) ;
- partenariat avec la Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence (CASU) de l'Ineris, Météo France, les Douanes.